



2, rue Fortuné Hoarau
97414 Entre-Deux
Tel. : 02 62 39 49 95
Email :

URBANISME
Responsable : J. GRONDIN

Entre-Deux, le 15 février 2024



Le Maire

à

Monsieur Olivier NARIA
Président du SMEP
Syndicat Mixte d'Etudes et de
Programmation du Grand Sud
N° 16 Rue Augustin Archambaud
97410 SAINT-PIERRE

Objet: Notification aux Personnes Publiques Associées du dossier de la
modification simplifiée du SCOT arrêté

Monsieur Le Président,

Je porte à votre connaissance qu'en vertu de l'article L.132-7 et 8 du Code de
l'urbanisme, que la Commune n'a pas d'observation à émettre sur le dossier de
modification simplifiée du SCOT arrêté (article 42 de la Loi Elan).

Veuillez agréer Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,
Le 5^{ème} Adjoint

André DUPREY

